

LES PROFESSIONS DANS LE DROIT ET DANS LA SOCIÉTÉ

EN FRANCE ET EN RUSSIE

Colloque pluridisciplinaire international

Organisé par le Centre de recherche
Versailles Saint Quentin Institutions Publiques (VIP)

en partenariat avec l'Institut de sociologie de Moscou, le RT1 de l'Association française de sociologie,
le RC 32 de l'Association internationale des sociologues de langue française

17-18 décembre 2012

APPEL A COMMUNICATIONS

Il est frappant de constater combien l'évolution des professions dans la société russe (que ce soit à l'époque impériale, sous le régime soviétique ou dans la période post-soviétique) est mal connue en France, mais aussi combien les chercheurs russes ignorent les spécificités des professions et groupes professionnels français.

Pourtant, le rapprochement pourrait se justifier à plusieurs titres. D'une part, il existe une tradition de contacts, notamment dans le domaine des professions scientifiques et techniques, entre les deux pays¹. D'autre part, les deux contextes nationaux ont en commun, au-delà de leurs évidentes différences, de s'écarter du modèle canonique des professions, et offrent l'occasion d'interroger les processus spécifiques de construction des groupes professionnels, voire de mettre en question le caractère ethnocentrique de la notion de profession au sens anglo-américain. Cette dernière postule, en particulier, une indépendance marquée des professions envers l'Etat. Or, les approches comparatives font ressortir le poids de l'Etat dans la construction des professions en France², et nombre d'observateurs ont noté combien la volonté de contrôle de l'Etat impérial a pesé sur la naissance des professions modernes en Russie³.

Ce pouvoir des autorités administratives et politiques n'a fait que se renforcer sous le régime soviétique, et la question qui demeure posée est celle des marges de liberté que les professionnels et les experts ont pu négocier face aux injonctions de l'Etat et du Parti⁴: quelles ressources pouvaient-ils mobiliser pour préserver une part d'autonomie ? quelle place était faite à leur libre arbitre par la loi, mais aussi par les usages de la société soviétique ?

La question de l'Etat et des cadres juridiques d'exercice reste au cœur des évolutions contemporaines dans les deux pays. Pour la Russie, la perestroïka puis l'effondrement du système soviétique ouvrent une ère nouvelle, où l'Etat garde souvent une influence prépondérante sur les conditions d'exercice des professions, mais cet exercice se trouve profondément bouleversé par l'irruption du marché, l'implantation des modèles internationaux, le poids du management, la

¹ GOUZEVITCH D., GOUZEVITCH I. (1993) "Les contacts franco-russes dans le monde de l'enseignement supérieur technique et de l'art de l'ingénieur" *Cahiers du Monde russe et soviétique*, Vol. XXXIV (3), p. 345-368.

² GEISON G. L. (ed) (1984) *Professions and the French State 1700-1900*. Philadelphie, University of Pennsylvania Press ; BURRAGE M. (2006) *Revolution and the Making of the Contemporary Legal Profession*. England, France and the United States. Oxford, Oxford University Press.

³ BALZER H. (1991) "The problems of professions in Imperial Russia", in E. Clowes, S. Kassow, J. West (eds) *Between Tsar and people : Educated society and the quest for public identity in late Imperial Russia*. Princeton, Princeton University Press, pp. 183-98 ; POMERANZ W. (1999) « Profession or Estate ? The Case of the Russian Pre-Revolutionary 'Advokatura', *The Slavonic and East European Review*, Vol. 77, No. 2, pp. 240-268.

⁴ COHEN Y. (2006) « Cadres discutant du commandement dans une usine soviétique en 1930 » Communication au XVIIe Congrès de l'AGR, IAE de Lille et Reims Management School, 16 et 17 novembre, Reims ; MESPOULET M. (2001) « Une lutte pour l'autonomie professionnelle : être statisticien dans une région au début des années 1920 », *Le Mouvement Social*, n° 196, p. 63-88.

transformation des attentes du public et des clients, les efforts de structuration et de régulation autonome lancés par les professions. Du côté français, après la période des grandes nationalisations de l'après-guerre, favorables au « phénomène corporatiste », les professions ont été confrontées à la crise, aux privatisations, à l'ouverture des « marchés du travail fermés ». Les nouvelles formes de régulation portées par la construction européenne et par la globalisation redéfinissent à l'échelle supranationale les conditions de formation et d'exercice et organisent la concurrence et la circulation des professionnels entre les divers pays de la communauté⁵, voire à l'échelle planétaire. La rationalisation managériale s'est imposée au sein même des services publics avec le New Public Management⁶, pendant que la précarité s'est généralisée, aussi bien dans les métiers du public que ceux du privé, et les statuts des professionnels se sont complexifiés.

Quelles ont été les conséquences de ces changements pour le « système des professions » dans les deux pays? quelles redéfinitions des frontières, quels remaniements des tâches et des fonctions, quels tournants dans l'histoire des professions ont-ils entraîné ? de quelle manière se sont-ils articulés aux dynamiques internes des professions et aux grands mouvements transversaux tels que la féminisation, l'élévation des niveaux de formation, l'évolution des technologies, le basculement des formes de management sous l'emprise du néo-libéralisme?

Réciproquement, quelles formes de lobbying ou d'action collective ont été menées par les professions pour modifier la législation concernant la formation, le marché du travail ou les conditions d'exercice ? quelles formes de résistance aux politiques publiques ou à la pression managériale ont-elles développées ? quelles ont été les modalités de négociation avec les pouvoirs publics ? quelles stratégies ont-elles adoptées pour faire face aux poids du marché ? quelles innovations ont-elles fait apparaître ?

Ce questionnement volontairement large, aussi bien dans l'étendue de la période historique (de la fin du XIXe siècle à nos jours) que dans le champ balayé (les métiers ordinaires sont considérés comme aussi intéressants que les professions « établies ») et dans le spectre des disciplines (sociologie, anthropologie, ethnologie, science politique, droit, histoire, gestion, économie...), vise à favoriser la rencontre et l'échange entre chercheurs russes et français en vue d'une meilleure connaissance mutuelle de leurs travaux. Dans cet esprit, les communications pourront porter également sur l'évolution des recherches sur les professions et les groupes professionnels : quelles disciplines s'y sont investies ? avec quelles perspectives théoriques, quelles méthodes ? quels résultats ? de quelles façons étaient-elles perçues et reçues par les pouvoirs en place, par la communauté scientifique ?

ORGANISATION

Le colloque aura lieu à l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, à une trentaine de kilomètres de Paris. Les propositions de communication devront être envoyées avant le **30 septembre** sous forme d'un **résumé d'une page** précisant le titre de la communication, le nom, l'appartenance institutionnelle et l'adresse (postale et email) des auteurs. Elles pourront être rédigées en français, en russe ou en anglais. Elles seront adressées aux **coordonnateurs du colloque** :

Pour les communications en français : Charles Gadea charles.gadea@uvsq.fr

Pour les communications en russe : Irina Popova, irina_popova@list.ru

Comité scientifique : Roman Abramov (Académie des Sciences, Moscou), Yves Cohen (EHESS), Charles Gadea (UVSQ), Irina Gouzévitch (EHESS), André Grelon (EHESS), Valerii Mansurov (Académie des sciences, Moscou), Martine Mespoulet (Université de Nantes), Alexandra Moskovskaya (Institut de sociologie, Moscou), Yves Poirmeur (UVSQ), Irina Popova (Institut de sociologie, Moscou), Pavel Romanov (Ecole d'Économie de Moscou), Elena Salo (Institut de sociologie, Moscou), Emmanuelle Saulnier-Cassia (UVSQ), Michail Tchernysh (Institut de sociologie, Moscou), Elena Yarskaya-Smirnova (Ecole d'économie de Moscou), Olesya Yurchenko (Académie des sciences, Moscou).

Manifestation organisée avec le concours financier de l'Île de France et de la Casqy

⁵ LE BIANIC T. (2009) « Les professions face à l'Europe : les psychologues » in D. Demazière, C. Gadea (dirs) *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*. Paris, La Découverte, p. 97-107.

⁶ BEZES Ph. et alii (2011) « *New Public Management* et professions dans l'État : au-delà des oppositions, quelles recompositions ? » *Sociologie du travail*, n°53, pp.293-348.